

vente, visent à fournir de l'argent au toxicomane. Ces vols de \$300 semblent des vols considérables de marchandises, et je me demande si vous pouvez dire quelque chose des receleurs qui achètent ces objets. A-t-on cherché à étudier cette question?

Le commissaire NICHOLSON: Je ne puis rien dire à ce sujet. Les receleurs exercent dans les villes, et c'est la police locale qui s'occupe d'eux.

L'hon. M^{me} HODGES: Dans une partie de votre rapport, monsieur le commissaire, vous dites textuellement "le toxicomane revient toujours à son accoutumance", et au dernier paragraphe vous semblez croire que beaucoup peuvent se relever, s'ils en ont l'occasion. Ces deux déclarations me paraissent contradictoires. Votre dernier paragraphe s'applique-t-il au toxicomane criminel ou au toxicomane ordinaire?

Le commissaire NICHOLSON: Madame, je vise partout le même genre de toxicomanes. Je pense que dans les conditions actuelles il y a très peu d'espoir de réadaptation. Dans les conditions actuelles!

L'hon. M. HOWDEN: Autrement dit, pour réussir la réadaptation, il nous faut des institutions où placer ces personnes, et le Canada ne possède pas de ces institutions en ce moment.

Le commissaire NICHOLSON: Oui. Je crois qu'on peut en sauver une certaine proportion. Je ne sais pas jusqu'où irait ce pourcentage, mais si nous possédions un ou plusieurs de ces lieux de traitement, nous pourrions, à mon avis, opérer quelques sauvetages. Cela exigerait plus d'un simple internement; il faudrait un traitement attentif et beaucoup de soins par la suite. Cette question de réadaptation demande beaucoup d'attention.

L'hon. M^{me} HODGES: Pensez-vous que ce travail de réadaptation pourrait se faire dans les prisons?

Le commissaire NICHOLSON: C'est affaire d'opinion. Il y a beaucoup de pour et de contre. A tout prendre, l'établissement de traitement devrait se trouver ailleurs que dans les prisons et les pénitenciers.

L'hon. M^{me} HODGES: Je pense au trafiquant qui, avez-vous dit, a écopé de 28 ans. Une personne doit-elle rester en prison si longtemps sans qu'on tente de la réadapter?

Le commissaire NICHOLSON: Cet homme est un trafiquant, non un toxicomane. Il n'emploie même pas la drogue.

L'hon. M^{me} HODGES: Aucune des personnes que vous avez mentionnées n'est toxicomane?

Le commissaire NICHOLSON: Aucune; pas de toxicomane chez les grossistes clandestins importants. Ce sont des criminels, pas autre chose, et il faut les emprisonner comme criminels.

L'hon. M. TURGEON: Si l'on construisait des établissements pour la réadaptation y aurait-il avantage à les situer loin des centres où le crime est fréquent, par exemple, de Vancouver? Je veux dire: vaut-il mieux établir les institutions loin de ces centres?

Le commissaire NICHOLSON: Il faudrait peser beaucoup de facteurs avant de prendre une décision sur ce point. Il y a des personnes plus compétentes peut-être que moi pour juger l'aspect médical de la question, il y a des témoins qui peuvent donner un meilleur avis sur l'endroit. Je préfère ne pas donner d'opinion sur l'emplacement de ces institutions. Je désire conclure en disant qu'il faut dépister, ramasser et interner les toxicomanes.

L'hon. M^{me} HODGES: Je voudrais savoir s'il y a du vrai dans l'assertion que souvent, lors de la libération, les colporteurs de drogues attendent amicalement les toxicomanes à la porte de la prison. Autrement dit, les rabatteurs et les trafiquants cherchent à reprendre leurs clients. Établir les institutions loin des grandes villes, par exemple, réglerait-il ce problème?